



Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le 09/12/2024

ID : 030-200034692-20241125-DEL178\_2024OK-DE



**Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien**  
**DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n°178/2024**  
**du Conseil communautaire**  
**Séance du 25 novembre 2024**

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 19 novembre 2024

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 55

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 17

Nombre de délégués absents : 3

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-cinq novembre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

**Présents :** Michel AGNEL, Éric AJASSE, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charlotte BARRERE, Charles BASCLE, Christian BAUME, Sébastien BAYART, Frédéric BERNE, Philippe BERTHOMIEU, Jérôme CARMINATI, Yves CAZORLA, Michel CEGIELSKI, Jean-Yves CHAPELET, Cédric CLEMENTE, Maxime COUSTON, Manon CROUSIER, Aurélie DELWARTE, Bernard DUCROS, Gérard ESTELLE, Nathalie FORGEROU, Robert GAUTIER, Monique GRAZIANO-BAYLE, Véronique HERBE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Christine LADET, Emmanuel LE PARGNEUX, Stéphane MARCELLIN, Léopoldina MARQUES-ROUX, Gérald MISSOUR, Christine MUCCIO, Bernard NASS, Jean-Louis NOIRET, Jennifer OBID, Michel ONDE, Stéphane OUSTRIC, Patrick PALISSE, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA, Jean-Christian REY, José RIEU, Marjorie SABATON, Claude SALAU, Valère SEGAL, Christophe SERRE, Christian SUAU, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE, Thierry VINCENT

**Absents ayant donné procuration :** Sandrine ANGLEZAN à Christian BAUME, Mohamed BERKANE à Michel AGNEL, Jennifer CHAPUIS-FAURE à Manon CROUSIER, Raymond CHAPUY à Guy AUBANEL, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Océane ESCLEYNE à Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA, Michèle FOND-THURIAL à Christine MUCCIO, Laetitia GAILLARD à Charlotte BARRERE, Sophie GUIGUE à Charles BASCLE, Stéphane MAURIN à Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Julie MERCIER à Benoit TRICHOT, Laurent NADAL à Jean-Yves CHAPELET, Olivier ROBELET à Philippe BERTHOMIEU, Jean ROCHE à Patrick PALISSE, Justine ROUQUAIROL à Jennifer OBID, Muriel ROY-CROS à Claude SALAU, Maria SEUBE à Jean Christian REY,

**Absents/Excusés :** Jacques BERTOLINI, Pascal BORDES, Fred MAHLER

**Secrétaire de Séance :** Christophe SERRE

**OBJET : Travaux du PEM de Bagnols-sur-Cèze, phase Ouest, aide financière pour la perte d'exploitation des commerces installés dans un périmètre défini.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et ses décrets d'application,

Vu le décret n°758-2014 du 2 juillet 2014 dans son annexe 1,

Vu les articles L1511-2, L 1511-3, R 1511-10, R 1511-15 du CGCT,

Vu la délibération en date du 24/06/2024 de l'Agglomération instaurant l'aide exceptionnelle,

Considérant que l'opération du PEM de l'Agglomération du Gard rhodanien est intégrée dans le zonage d'aides à finalités régionales,

Considérant la mise en valeur de l'espace public, lié à la réouverture de la Rive Droite du Rhône,

Considérant la gêne occasionnée pour les travaux de parvis de la gare et de ses abords,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission Mobilités du 3 juin 2024,

**Le conseil communautaire, décide à l'unanimité :**

**D'APPROUVER** la mise en place d'une aide exceptionnelle attribuée aux commerçants riverains de la gare de Bagnols-sur-Cèze.

**DE MODIFIER** les critères d'attribution de cette aide, fixés par la délibération du 24/06/24 comme suit :

Barème de soutien aux entreprises :

Perte du chiffre d'affaires en pourcentage (ou ouverture récente)	Montant de l'aide
Ouverture du commerce en 2023-2024	1 500 €
0% à 19%	1 500 €
20% à 39%	5 000 €
40% à 79%	10 000 €
80% à 100%	15 000 €

**D'ATTRIBUER** les subventions aux entreprises demandeuses comme suit :

	<b>Perte chiffre d'affaires</b>	<b>Montant de subvention</b>
<b>Verlaine</b>	Création	1 500 €
<b>Le Club Barber</b>	Création	1 500 €
<b>Comptat Allardet - Abade</b>	15%	1 500 €
<b>Chrome Auto</b>	52%	10 000 €
<b>Jardinerie Coulange</b>	6%	1 500 €
<b>Bellucci</b>	42%	10 000 €
<b>Les Portes d'Orient</b>	3%	1 500 €
	<b>TOTAL</b>	<b>27 500 €</b>

**D'ACTER** que les crédits budgétaires sont prévus au budget annexe Transport

**D'AUTORISER** le Président à exécuter la présente délibération et à signer tout document afférent à cette affaire.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 25 novembre 2024.

**Le Président**

**Jean Christian REY**

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique  
en Préfecture et publié le **9 DEC. 2024**



*Délais de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*